

Argent

Rentrée scolaire 2010 : les aides possibles

Elle entraîne des dépenses importantes : fournitures, inscription à des activités... Mais l'État attribue des aides aux familles modestes.

L'allocation de rentrée scolaire

Cette allocation (ARS) concerne les enfants nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 janvier 2005 inclus. Il doit être écolier, étudiant ou apprenti et gagner moins de 55 % du Smic soit 823,54 € mensuels bruts.

Le montant de l'ARS pour la rentrée scolaire 2009-2010 est variable selon l'âge de l'enfant :

- 280,76 € euros pour un enfant âgé de 6 à 10 ans
- 296,22 € euros pour un enfant âgé de 11 à 14 ans
- 306,51 € euros pour un enfant âgé de 15 à 18 ans

Vos ressources de l'année 2008 ne doivent pas dépasser :

- pour 1 enfant : 22 946 €
- pour 2 enfants : 28 241 €
- pour 3 enfants : 33 536 €
- ajouter par enfant en plus 5 295 €

Si vos ressources dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.

Si vous en avez déjà bénéficié, vous n'avez pas de démarche à effectuer, vous devez simplement avoir déclaré vos revenus 2008 à votre service des Impôts ou à votre Caisse d'Allocations Familiales (Caf). En revanche, si c'est la première fois, vous devez remplir un dossier et le retourner à votre Caf.

Plus d'informations sur www.caf.fr

Les essentiels de la rentrée

L'opération « les essentiels de la rentrée », créée en 2009, est reconduite en 2010 pour alléger les charges des familles à la rentrée scolaire et réduire le poids du cartable des élèves.

Ainsi, des listes de fournitures scolaires indispensables ont été fixées pour chaque niveau d'enseignement et des enseignes de la distribution se sont engagées à maintenir le coût global de chacune des listes au niveau de 2009. Le ministère de l'Éducation nationale a réalisé un logo que pourra utiliser chaque distributeur participant à cette opération, pour



L'opération « les essentiels de la rentrée » vise à alléger les charges des familles et réduire le poids des cartables.

rendre ces fournitures facilement identifiables. Les produits concernés porteront ce logo chez les distributeurs partenaires du 30 juin au 30 septembre.

Les listes sont consultables sur Internet (www.education.gouv.fr). La liste des enseignes participantes est fournie : Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Intermarché, Leclerc, Monoprix, Match, Système U, Bureau Vallée, Furet du nord, Burostore, Callpage, Majuscule, Plein Ciel, SacFom, JM Bruneau, Rouge Papier, Top-Office, PIXMania, La Papéthèque, Bureau Center, enseignes spécialisées de proximité adhérentes de la FEB...

Le soutien scolaire

Si votre enfant rencontre des difficultés et que vous ne pouvez lui offrir un professeur particulier, il existe de nombreux sites Internet proposant des explications de cours, des exercices et des forums. Vous pouvez également vous renseigner dans l'école de votre enfant. Ici encore, c'est souvent au niveau départemental que les aides existent.

Les activités extra scolaires

Passport Loisir, Ticket Loisir... Les appellations changent parfois selon les régions mais le principe est identique : il s'agit d'aides pour rendre accessibles les activités extra scolaires aux familles ayant des revenus modestes. Les tickets peuvent être utilisés uniquement pour des activités sportives ou culturelles avec licence, abonnement, inscription ou adhésion annuelle auprès des prestataires de loisirs agréés par la Caisse d'allocations familiales de votre résidence.

